

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 12	
Pouvoirs : 0	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
19/06/2024	
Date d'affichage :	
04/07/2024	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/06/046 : Tarifs de l'eau et de l'assainissement – 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués de juillet 2023 à juin 2024 et qui s'établissent comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2024 à juin 2025 et qui s'établissent comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :

- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0,0534 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0,28 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux : 0,16 €/m³

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024/2025 comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

- **RAPPELLE** les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :

- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0,0534 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0,28 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux 0,16 €/m³

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour Copie Conforme :

Le maire,
Guillaume VILLIBORD

